



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

éducation nationale : structures administratives

Question écrite n° 62159

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes manifestées par les chargés de projet implantés dans les centres régionaux ou départementaux de documentation pédagogique qui souhaitent savoir quels sont les moyens qui seront mis en oeuvre pour maintenir leur action dans le cadre du plan Arts et culture à l'école. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les chargés de projets implantés dans les centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) ont accompagné la création d'une cinquantaine de pôles nationaux de ressources à la suite de la circulaire interministérielle du 22 avril 2002. Ils ont été recrutés par le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et répartis dans les CRDP dans le cadre de contrats emplois jeunes. Prévus initialement pour une durée de trois ans, ces contrats arrivent naturellement à leur terme en 2005. Les emplois jeunes n'avaient pas en effet pour vocation d'être prolongés mais devaient constituer une première expérience significative, les intéressés étant amenés à s'interroger sur leur évolution professionnelle avant la fin de leur contrat. Néanmoins, le ministère restera attentif aux évolutions possibles de ces emplois, notamment dans le cadre du plan de cohésion sociale et de ses contrats aidés, comme le dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62159

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3417

Réponse publiée le : 6 septembre 2005, page 8367